

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ACADÉMIE DE PARIS

# DIPLOME DE COMPÉTENCE EN LANGUE

Vu l'arrêté du 07/05/2010 relatif au Diplôme de Compétence en Langue,

Vu le procès-verbal du jury académique de la session du 02/12/2019 établi le 06/01/2020

Le Diplôme de Compétence en Langue en ARABE niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues,

est délivré à :

Monsieur VECIL FRANCESCO né(e) le 21 février 1978 à UDINE (ITALIE)

FRANCESCO VECIL, né le 10 janvier 2020

Le Directeur du Service interacadémique  
des examens et concours



F. MULLER



Le Recteur de l'Académie de PARIS



Signé : G. PÉCOURT

Signature du titulaire :